



Procès-verbal
Conseil Municipal du 11 avril 2018

L'an deux mille dix huit
Le 11 avril 2018 à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. CHARPY, Maire.

Etaient également présents : M. Gallois, M. Goeres, Mme Grancher, Mme Quertier, Maires Adjointes, Mme Braouezec, Mme Graillet, M. Capron, M. Delbove, M. Douteau, M. Morin, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé : M. Chouquet, pouvoir donné à M. Capron,

Etaient absents non excusés : Mme Martin, M. Critot, M. Dubuc,

M. Morin a été élu Secrétaire de séance.

Adoption du Procès-Verbal du 21 décembre 2017

Il est noté une erreur au niveau de la date qui sera corrigée.

M. Le Maire soumet le procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2017 à l'avis des membres du conseil.

Le PV est adopté à la majorité des votants par 11 voix pour et 1 voix contre.

M. le Maire informe le Conseil du nombre de délibérations présentées, à savoir 26 dont 1 est remise sur table.

M. le Maire remercie les membres de chaque commission pour le travail effectué qui a permis de présenter au Conseil un budget 2018 maîtrisé.

La parole est laissée à M. Gallois pour présenter les 7 délibérations suivantes.

Finances

- **Délibération n°1** : vote du compte administratif 2017 du budget communal ;

M. Gallois rappelle les montants de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement détaillées dans un extrait du compte administratif communiqué avec les convocations.

Les montants globaux sont les suivants :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 115 040,68	G 1 114 397,49
	Section d'investissement	B 199 625,85	H 121 269,89
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 75 433,00
	Report en section d'investissement (001)	D	J 204 284,95
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 1 314 666,53	=G+H+I+J 1 515 385,33

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 146 158,00	L 41 625,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 146 158,00	= K+L 41 625,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 115 040,68	= G+I+K 1 189 830,49
	Section d'investissement	= B+D+F 345 783,85	= H+J+L 367 179,84
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 460 824,53	= G+H+I+J+K+L 1 557 010,33

M. Gallois détaille ensuite les principaux postes des dépenses de fonctionnement dont les charges à caractère général au niveau des postes énergies, fourniture de petit équipement et fêtes et cérémonies mais également les charges de personnel et les charges de gestion courante et les recettes de fonctionnement (cf. extrait du CA ci-dessous).

M. Gallois informe de la disponibilité de ces comptes en mairie pour une prise de connaissance du détail des dépenses et recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	384 408,00	384 388,60			19,40
012	Charges de personnel et frais assimilés	568 380,00	568 372,08			7,92
014	Atténuations de produits	1 245,00				1 245,00
65	Autres charges de gestion courante	100 150,00	96 943,22			3 206,78
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	1 054 183,00	1 049 703,90			4 479,10
66	Charges financières	4 254,00	3 706,00			548,00
67	Charges exceptionnelles	42 015,02	33 630,79			8 384,23
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 100 452,02	1 087 040,69			13 411,33
023	Virement à la section d'investissement	49 372,99				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	27 999,99	27 999,99			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	77 372,98	27 999,99			49 372,99
	TOTAL	1 177 825,00	1 115 040,68			62 784,32
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	19 000,00	18 732,97			267,03
70	Produits des services, du domaine et ventes...	57 550,00	62 534,32			-4 984,32
73	Impôts et taxes	820 580,00	835 235,51			-14 655,51
74	Dotations et participations	166 825,00	158 358,94			8 466,06
75	Autres produits de gestion courante	28 001,00	39 535,75			-11 534,75
	Total des recettes de gestion courante	1 091 956,00	1 114 397,49			-22 441,49
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 091 956,00	1 114 397,49			-22 441,49
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	10 436,00				10 436,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	10 436,00				10 436,00
	TOTAL	1 102 392,00	1 114 397,49			-12 005,49
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	75 433,00				

M. Gallois présente à présent le détail des comptes de la section d'investissement en termes de dépenses et de recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	12 354,00			12 354,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	4 111 806,92	175 590,82	146 158,00	90 098,10
	Total des dépenses d'équipement	4 241 160,92	175 590,82	146 158,00	102 452,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	126 648,38	6 648,38	246 647,00	-126 647,00
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	26 000,00	17 426,65		8 573,35
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	152 648,38	24 075,03	246 647,00	-118 073,65
45...	Total des op. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	576 809,30	199 625,85	392 805,00	-15 621,55
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	10 436,00			10 436,00
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	10 436,00			10 436,00
	TOTAL	587 245,30	199 625,85	392 805,00	-5 186,55
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	107 168,00	11 414,00	41 625,00	54 129,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	125 000,00			125 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	232 168,00	11 414,00	41 625,00	179 129,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	18 200,00	26 636,53		-8 436,53
1068	Excédents de fonct. capitalisés	55 219,37	55 219,37		
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	73 419,37	81 855,90		-8 436,53
46...	Total des op. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	305 587,37	93 269,90	41 625,00	170 692,47
021	virement de la section de fonctionnement	49 372,99			
040	Op. d'ordre de transfert entre les sections	27 999,99	27 999,99		
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	77 372,98	27 999,99		49 372,99
	TOTAL	382 960,35	121 269,89	41 625,00	220 065,46
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	204 284,95			

Le détail des dépenses d'investissement est présenté ci-après.

CA2017 COMMUNE YPORT COMMUNE

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSE

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis
	Op. equ : 222 - AMGT8.URBAINS	2 000,00	
	Op. equ : 226 - Travaux aux Ecoles	6 000,00	
	Op. equ : 227 - Ampts au Cimetière	6 000,00	
	Op. equ : 232 - Eclairage Public	6 000,00	
	Op. equ : 236 - Matériel Divers	8 180,00	6 838,87
	Op. equ : 243 - Mat.Bureau et Informatique Mairie	6 100,00	4 783,78
	Op. equ : 247 - Travaux Eglise	1 600,00	
	Op. equ : 274 - TX VOIRIE - PROGRAMME 2018	3 700,00	3 301,66
	Op. equ : 328 - Ecole Maternelle	4 200,00	
	Op. equ : 330 - Office Intercommunal de Tourisme	1 000,00	
	Op. equ : 341 - Clôture Terrains de Tennis	12 364,00	
	Op. equ : 347 - Fleurissement	3 000,00	1 437,81
	Op. equ : 351 - ESPACE DANIEL LOISEL	1 000,00	
	Op. equ : 352 - Agence Podale Communale	1 800,00	
	Op. equ : 357 - SERVICES TECHNIQUES	813,16	
	Op. equ : 358 - Camion Voirie	9 700,00	9 700,00
	Op. equ : 359 - TRAVAUX MAIRIE	117 600,00	38 624,78
	Op. equ : 380 - Zéro Phyto	18 800,00	1 128,62
	Op. equ : 370 - SIGNALIQUES TOURISTIQUES	4 000,00	1 808,00
	Op. equ : 372 - Plan de circulation	8 000,00	4 888,20
	Op. equ : 373 - Algeco Services Techniques	8 600,00	8 300,00
	Op. equ : 374 - TR EP Effacement Rue Henri Simon	24 000,00	23 021,36
	Op. equ : 378 - Isolation bâtiments communaux	4 813,00	
	Op. equ : 379 - Tx EP leds rues Cramoisan, Foy & P	21 111,00	18 404,42
	Op. equ : 380 - Tx EP leds rues Nunès, Ch.de Gaulle	23 388,00	20 281,46
	Op. equ : 381 - Vidéoprotection	2 000,00	1 600,00
	Op. equ : 382 - Entoulement Eclairage Public Che	4 600,00	
	Op. equ : 383 - Réfection du Chemin Catherine de M	8 000,00	
	Op. equ : 384 - Travaux SDE 78 - Rues Hoffières-Au	41 136,88	2 888,01
	Op. equ : 386 - Travaux SDE 78 - LED8	16 248,42	
	Op. equ : 388 - Travaux SDE78 - La Belle Etoile	8 208,88	8 637,68
	Op. equ : 387 - Travaux SDE78 - Complément rue Foy	3 770,77	
	Op. equ : 388 - Toiture caoridie	9 000,00	
	Op. equ : 388 - Marquage au sol - Ville et Parking	11 020,00	11 016,34
	Op. equ : 391 - Matériel de verbalisation	2 880,00	1 617,40
	Op. equ : 392 - Jeux de plage	16 660,00	16 464,80
	Op. equ : 393 - Film Intergénérationnel	9 600,00	
Total des dépenses d'équipement		424 160,92	175 550,82
10	Immobilisations corporelles	128 848,38	8 848,38
1021	Dotation	26 614,23	6 348,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	100 034,15	299,80
18	Emprunts et dettes assimilées	28 000,00	17 428,66
1641	Emprunts en euros	26 000,00	17 426,66
041	Opérations patrimoniales		
1021	Dotation		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		
Total des dépenses financières		152 648,38	24 075,03

M. Gallois informe les membres du Conseil qu'une erreur matérielle, liée à une mauvaise imputation, s'est produite lors de l'affectation des résultats 2016 dans le compte administratif qui a pour conséquence une différence de 55.219,37€ entre le compte de gestion et le compte administratif.

M. le Maire ne prenant pas part au vote, le Compte administratif 2017 est adopté à la majorité des votants par 10 voix pour et 1 voix contre.

- **Délibération n°2** : vote du compte de gestion 2017 du budget communal ;

21600 - YPORT -
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	587 245,30	1 177 825,00	1 765 070,30
Titres de recettes émis (b)	121 269,89	1 115 153,49	1 236 423,38
Réductions de titres (c)	0,00	756,00	756,00
Recettes nettes (d = b - c)	121 269,89	1 114 397,49	1 235 667,38
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	587 245,30	1 177 825,00	1 765 070,30
Mandats émis (f)	199 625,85	1 125 604,42	1 325 230,27
Annulations de mandats (g)	0,00	10 563,74	10 563,74
Dépenses nettes (h = f - g)	199 625,85	1 115 040,68	1 314 666,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	78 355,96	643,19	78 999,15

Le Compte de gestion 2017 est adopté à la majorité des votants par 11 voix pour et 1 voix contre.

- **Délibération n°3** : vote de l'affectation des résultats 2017 budget communal ;

M. Gallois rappelle que le résultat de la clôture 2017 est de 145.499,43€

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	204 284,95	0,00	-78 355,96	0,00	125 928,99
Fonctionnement	75 433,00	55 219,37	-643,19	0,00	19 570,44
TOTAL I	279 717,95	55 219,37	-78 999,15	0,00	145 499,43
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	279 717,95	55 219,37	-78 999,15	0,00	145 499,43

L'anomalie 05 02 sur les opérations de reprise d'excédents de fonctionnement n'est pas liée à l'article 2311-14 du CGCT mais aux délibérations concordantes entre la Commune d'Yport et le Siaepa . Elles prévoyaient un délai de versement pour le reversement de l'excédent suite à l'adhésion des budgets eau et assainissement d'Yport au SIAEPA (voir tableaux joints à l'état des anomalies) Anomalie 02 02 voir pièces justificatives : montant du 002 au BP - sur Helios- et sur résultats de 2016

L'arrêté des comptes de gestion 2017 laisse apparaître des résultats de clôtures excédentaires dans les 2 sections, dont le détail suit :

- Résultat déficitaire du fonctionnement 2017 : - **643,19 €**,
 - Soit un résultat de clôture d'exercice 2017 de **19 570,44 €** pour la section de fonctionnement ;
- Résultat déficitaire d'investissement 2017 : - **78 355,96 €**,
 - Soit un résultat de clôture d'exercice 2017 de **125 928,99 €** pour la section d'investissement ;

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat excédentaire de 145.499.43€ comme suit :

Recette d'investissement (R001) : 125 928,99 € ; (R1068) : 0€

Recette de fonctionnement (R002) : 19.570,44 €

L'affectation du résultat 2017 proposée est adoptée à la majorité des votants par 11 voix pour et 1 voix contre.

- **Délibération n°4** : vote des taux d'imposition communaux 2018 ;

Il est proposé au Conseil de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales 2017 pour l'exercice 2018, à savoir : **Taxe d'habitation : 12,00 %**, **Taxe foncière (bâti) : 25,00%**, **Taxe foncière (non bâti) : 51,00 %**

La délibération est adoptée à la majorité des votants par 11 voix pour et 1 abstention.

- **Délibération n°5** : vote des tarifs communaux 2018 ;

M. Gallois présente le tableau des tarifs communaux intégrant les modifications suivantes répertoriées en rouge.

	2018
CANTINE ET GARDERIE	
Repas	3,10 €
Garderie matin	1,10 €
Garderie EM soir	1,10 €
SALLES DES FETES	
Week-end	400,00 €
Caution	50%
ASSO (par année civile) :	2 gratuités par an

CIMETIERE	
Concession 30 ans	120,00 €
Concession 50 ans	210,00 €
Droit de superposition concession 30 ans	80,00 €
Droit de superposition concession 50 ans	110,00 €
Concession du columbarium 30 ans	80,00 €
Concession du columbarium 50 ans	110,00 €
PHOTOCOPIES - MAIRIE ET POSTE	
A4 Noir et blanc	0,20 €
A4 Couleur	0,70 €
A3 Noir et blanc	0,40 €
A3 Couleur	1,30 €
A4 Couleur Association	0,20 €
A3 Couleur association	0,30 €
Télécopie	1,50 €
FRONT DE MER	
Cabine de bain (saison)	540,00 €
Cabine de bain (semaine)	80,00 €

Cabine commerciale (HT par m ² par mois)	17,00 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Occupation du domaine public (par m ² par an)	28,00 €
DIVERS	
Stère de bois débité	50,00 €
Stère de bois non débité	30,00 €
MARCHE	
Mètre linéaire / jour de marché	1,50 €

M. Capron rappelle qu'il avait été envisagé, lors de la commission finances, la possibilité de louer la salle des fêtes pour une journée.

M. le Maire précise que cette possibilité reste d'actualité. Les modalités d'organisation pour la remise des clés ainsi que l'état des lieux sont à l'étude.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

- **Délibération n°6** : vote des subventions aux associations pour l'année 2018 ;

M. Gallois précise que chaque demande de subvention a fait l'objet d'une étude spécifique avec chaque association.

ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2017	SUBVENTIONS 2018
Tennis de Table AS YPORT	1 200,00 €	1 800,00 €
ASSOCIATION ALCA	4 000,00 €	4 000,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 800,00 €	1 800,00 €
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE - CLASSE DE NEIGE	1 500,00 €	1 500,00 €
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE	2 000,00 €	2 000,00 €
ASSOCIATION LES AMARRES	8 000,00 €	8 000,00 €
ASSOCIATION LES AMARRES	10 000,00 €	11 000,00 €

LA CAIQUE VIERGE DE LOURDES	600,00 €	600,00 €
SNSM YPORT	3 800,00 €	3 800,00 €
AMICALE DE LA SNSM YPORT	800,00 €	0,00 €
CLUB DE FOOT d'YPORT	1 800,00 €	1 700,00 €
ASSOCIATION DORIS & CAUX	1 200,00 €	1 200,00 €
ASSOCIATION PROFESSEUR GOSSET	150,00 €	150,00 €
PECHEURS PLAISANCIERS DE FECAMP	200,00 €	200,00 €
NORM HANDI MER	300,00 €	200,00 €
ASSOCIATION DES TERRE - NEUVAS	250,00 €	200,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS	37 600,00 €	38 150,00 €

DONS	DONS 2017	DONS 2018
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	100,00 €	150,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE LE HAVRE	1 000,00 €	450,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €	0,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	500,00 €	0,00 €
AGIR AVEC BECQUEREL	200,00 €	200,00 €
AIDES	100,00 €	100,00 €
AU CŒUR DES CHATS	100,00 €	100,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS D'ENFANTS INADAPTES	150,00 €	150,00 €
AMICALE FECAMPOISE 13 BIS (Police)	0,00 €	200,00 €
TOTAL DONS ASSOCIATIONS	2 250,00 €	1 350,00 €

39 850,00 €

39 500,00 €

Madame Graillot précise que le secours catholique effectue de nombreuses interventions pour des habitants d'Yport et regrette vivement qu'un don ne lui ait pas été affecté comme en 2017.

A la remarque de Madame Graillot qui rappelle que le secours catholique s'adresse à elle pour certaines demandes, M. le Maire précise que ses fonctions actuelles ne lui permettent pas de les traiter à présent. Elle doit les transmettre aux élus en charge de ces dossiers qui relèvent du CCAS.

Madame Graillot a affirmé que ces dossiers, relevant du CCAS, avait été transmis mais non traités par Monsieur Gautier, DGS.

Ce dernier a pris la parole en précisant que ces affirmations étaient totalement fausses et qu'elles pouvaient relever de la diffamation.

Madame Braouezec rappelle que les demandes du CCAS, qui ne relèvent pas du Conseil municipal, sont traitées dans le respect de l'anonymat requis.

Madame Quartier précise qu'elle n'interviendra pas au Conseil pour toutes questions relèvent du CCAS.

M. Gallois rappelle qu'une demande de subvention qui serait présentée après ce Conseil peut faire l'objet d'une étude.

La délibération est adoptée à la majorité des votants par 11 voix et 1 voix contre.

- **Délibération n°7** : vote du budget primitif 2018 ;

M. Gallois présente le budget 2018 en termes de dépenses et de recettes (cf. tableau ci-dessous). Le détail des comptes budgétaires peut être consulté en mairie.

MAIRIE D YPORT - COMMUNE - 2018

Exercice 2018

28/05/2018	fonctionnement N - N-1 - N-2 Du 01/01/2018 au 31/01/2019	1 / 2
------------	---	-------

Code	Libellé	Budget Cumulé N-1	Réalisations N-1	Vote (BP)
DEPENSES				
FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	384 408,00	384 388,60	357 355,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	568 380,00	568 372,08	567 264,00
014	Atténuations de produits	1 245,00		
022	Dépenses imprévues			5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	49 372,99		40 780,24
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 999,99	27 999,99	29 297,20
65	Autres charges de gestion courante	100 150,00	96 943,22	107 550,00
66	Charges financières	4 254,00	3 706,00	5 654,00
67	Charges exceptionnelles	42 015,02	33 630,79	5 000,00
TOTAL	FONCTIONNEMENT	1 177 825,00	1 115 040,68	1 117 900,44
TOTAL	DEPENSES	1 177 825,00	1 115 040,68	1 117 900,44

28/05/2018	fonctionnement N - N-1 - N-2 Du 01/01/2018 au 31/01/2019	2 / 2
------------	---	-------

Code	Libellé	Budget Cumulé N-1	Réalisations N-1	Vote (BP)
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
002	Résultat d'exploitation reporté	75 433,00		19 570,44
013	Atténuations de charges	19 000,00	18 732,97	18 810,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 436,00		13 844,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	57 550,00	62 534,32	57 400,00
73	Impôts et taxes	820 580,00	835 235,51	829 513,00
74	Dotations et participations	166 825,00	158 358,94	139 263,00
75	Autres produits de gestion courante	28 001,00	39 535,75	39 500,00
TOTAL	FONCTIONNEMENT	1 177 825,00	1 114 397,49	1 117 900,44
TOTAL	RECETTES	1 177 825,00	1 114 397,49	1 117 900,44

M. Gallois informe les membres du Conseil que le budget a été établi avec la prise en compte des contraintes budgétaires actuelles telles que la baisse des dotations et une capacité d'autofinancement en baisse à reconstituer en 2018 et les années suivantes.

Il s'agit de réaliser des économies substantielles sur le budget de fonctionnement.

Des axes d'économies sont d'ores et déjà identifiés, principalement au niveau des fluides : eau, électricité, gaz, carburants mais également dans la politique d'achat de fournitures de petit équipement.

Une attention particulière sera portée sur différents contrats de prestations de services : téléphonie et photocopieurs par exemple.

Le poste « fêtes et cérémonies » doit être également regardé avec attention pour revenir à un niveau de dépenses équivalent à 2016, à savoir 33.000€.

Les charges de personnel prévisionnelles 2018 sont proches de celles de 2017.

A la question de M. Capron relatif aux dotations communautaires, M. Gallois précise qu'elles restent identiques à celles de 2017 : le FPIC et l'attribution de compensation. Ces dotations sont susceptibles d'évoluer au cours des prochaines années.

M. Gallois présente ensuite le budget d'investissement 2018 (cf. tableau ci-dessous).

La mairie poursuit sa politique d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Les travaux de réfection de la toiture de la mairie terminés au cours du 1^{er} trimestre 2018 sont, pour une grande partie, imputés sur le budget d'investissement 2018.

Il est à souligner la poursuite de la politique zérophytosanitaire en 2018, avec l'achat de matériel moins onéreux que prévu ainsi que l'achat d'un aspirateur de voirie autonome permettant une plus grande efficacité dans le nettoyage des voies communales.

Le poste le plus impactant dans le budget investissement concerne l'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens rue Hottière et rue aux Justes, travaux qui seront complétés par la réfection complète, avec un nouveau profil de voirie, de la rue aux Justes.

En ce qui concerne ces travaux de voirie, l'avant-projet détaillé est en cours de rédaction pour une consultation des entreprises par le maître d'œuvre en juin et un début prévisionnel de réalisation des travaux en septembre 2018.

Une réunion publique sera organisée pour expliquer le détail des travaux retenus.

Pour financer l'ensemble de ces opérations d'investissement, il est proposé de contracter un emprunt de 150.000€.

28/05/2018	BP invest 2018 Du 01/01/2018 au 31/01/2019	1 / 2
------------	---	-------

Code	Libellé	Budget Cumulé N-1	Réalisations N-1	Vote (BP)
DEPENSES				
INVESTISSEMENT				
222	AMGTS.URBAINS	2 000,00		
225	Travaux aux Ecoles	5 000,00		
227	Amgts au Cimetière	5 000,00		2 500,00
232	Eclairage Public	5 000,00		3 770,00
236	Matériel Divers	6 160,00	5 638,97	1 500,00
243	Mat.Bureau et Informatique Mairie	5 100,00	4 783,78	3 600,00
247	Travaux Eglise	1 500,00		
272	FRONT DE MER			5 500,00
274	TX VOIRIE - PROGRAMME 2016	3 700,00	3 301,55	
326	Ecole Maternelle	4 200,00		5 000,00
330	Office Intercommunal de Tourisme	1 000,00		500,00
341	Clôture Terrains de Tennis	12 354,00		12 354,00
347	Fleurissement	3 000,00	1 437,61	5 000,00
351	ESPACE DANIEL LOISEL	1 000,00		
352	Agence Postale Communale	1 800,00		3 100,00
357	SERVICES TECHNIQUES	813,15		500,00
358	Camion Voirie	9 700,00	9 700,00	
359	TRAVAUX MAIRIE	117 500,00	36 524,76	
360	Zéro Phyto	18 600,00	1 126,52	-13 473,00
370	SIGNALETIQUES TOURISTIQUES	4 000,00	1 608,00	608,00
372	Plan de circulation	8 000,00	4 699,20	2 500,00
373	Algeco Services Techniques	6 500,00	6 300,00	
374	TR EP Effacement Rue Henri Simon	24 000,00	23 021,35	
378	Isolation bâtiments communaux	4 913,00		
379	Tx EP leds rues Cramoisan, Foy & Place JP Laurens	21 111,00	18 404,42	
380	Tx EP leds rues Nunès, Ch.de Gaulle & Place Verdun	23 398,00	20 281,45	
381	Vidéoprotection	2 000,00	1 500,00	
382	Enfouissement Eclairage Public Chemin de la Mare aux Loups	4 500,00		
383	Réfection du Chemin Catherine de Monchy	6 000,00		
384	Travaux SDE 76 - Rues Hottières-Aux Justes	41 135,89	2 698,01	143 000,00
385	Travaux SDE 76 - LEDS	15 248,42		
386	Travaux SDE76 - La Belle Etoile	8 206,69	6 537,56	
387	Travaux SDE76 - Complément rue Foy	3 770,77		-3 770,00
388	Toiture sacristie	9 000,00		
389	Marquage au sol - Ville et Parking Casino	11 020,00	11 015,34	
391	Matériel de verbalisation	2 880,00	1 517,40	
392	Jeux de plage	15 550,00	15 454,90	
393	Film intergénérationnel	9 500,00		
ONA	Opérations non affectées			60 293,00
OPFI	Opérations Financières	163 084,38	24 075,03	68 384,08
TOTAL	INVESTISSEMENT	587 245,30	199 625,85	300 866,08
TOTAL	DEPENSES	587 245,30	199 625,85	300 866,08

28/05/2018	BP invest 2018 Du 01/01/2018 au 31/01/2019	2 / 2
------------	---	-------

Code	Libellé	Budget Cumulé N-1	Réalisations N-1	Vote (BP)
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
236	Matériel Divers		200,00	
247	Travaux Eglise	6 000,00	4 381,00	
326	Ecole Maternelle		1 229,00	
341	Clôture Terrains de Tennis	4 000,00		4 000,00
358	Camion Voirie	9 825,00		2 020,00
359	TRAVAUX MAIRIE	30 000,00		9 000,00
360	Zéro Phyto	11 625,00		-8 625,00
372	Plan de circulation	1 234,00	1 104,00	
373	Algeco Services Techniques	1 200,00		
384	Travaux SDE 76 - Rues Hottières-Aux Justes	43 284,00		28 752,95
388	Toiture sacristie			2 889,70
391	Matériel de verbalisation		500,00	
393	Film intergénérationnel		4 000,00	
ONA	Opérations non affectées	125 000,00		153 375,00
OPFI	Opérations Financières	355 077,30	109 855,89	214 006,43
TOTAL	INVESTISSEMENT	587 245,30	121 269,89	405 399,08
TOTAL	RECETTES	587 245,30	121 269,89	405 399,08

La délibération est adoptée à la majorité des votants par 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Travaux

M. le Maire reprend la parole pour expliciter les délibérations suivantes.

- **Délibération n°8** : autorisation donnée à M. le Maire pour reporter en 2018 les travaux inscrits au budget 2017 mais non réalisés relatifs à l'effacement du réseau électrique et d'enfouissement du réseau d'éclairage public de la rue aux Justes et de la rue Hottières, pour un montant total de 191.132.26€ TTC **dont 60.006,37€ TTC à la charge de la ville ;**

Ces travaux prévus au BP 2017 n'ont pas pu être réalisés par le SDE76 au cours de l'année 2017. Il s'agit de les programmer en avril 2018 avec un démarrage des travaux avant l'été pour avoir la faculté de prévoir les travaux de réfection de voirie de la rue aux Justes dès septembre 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

- **Délibération n°9** : autorisation donnée à M. le Maire pour signer un devis de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie de la rue aux Justes avec le BET Beta pour un montant de **5.880€ TTC**

Dans le cadre de la préparation des travaux de réfection de voirie de la rue aux Justes, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre chargé de préparer le dossier de consultation des entreprises, le choix de l'entreprise adjudicataire et l'encadrement des travaux. C'est la mission qu'il est proposé de confier au BET Beta.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

- **Délibération n°10** : autorisation donnée à M. le Maire pour engager les travaux de rénovation de 47 lanternes éclairage public avec passage en led de la troisième tranche pour un montant total de 59.773,40€ TTC **dont 22.492,81€ TTC à la charge de la ville ;**

Ces travaux sont la poursuite du changement des lampes SHP de la commune par des luminaires à leds. Ce programme concerne la rue Feuilloley, le rue de la Cardine, la rue Jean Elie, la rue Ernest Lethuillier, la rue Jean-Eugène Ebran.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

- **Délibération n°11** : autorisation donnée à M. le Maire pour engager les travaux de mise en zone 30 du centre bourg de la commune selon le plan déterminé et pour un montant maximal de **5.800€ TTC ;**

M. le Maire rappelle que ce plan de signalisation fait suite à la politique communale de réduction de la vitesse initié en 2018 par la pose de 2 radars pédagogiques.

Les travaux de pose des panneaux de limitation à 30km/h sont prévus au cours de la première quinzaine du mois de juin. A la suite de cette installation, des contrôles de police seront organisés.

Il est à noter que la rue Emmanuel Foy sera en zone de rencontre, 20km/h.

M. Capron souhaite que cette mise en zone 30km/h soit réellement effective et respectée. M. le Maire rappelle que c'était également une demande de la population.

En ce qui concerne la pose de ralentisseurs, M. le Maire informe que ce projet peut être envisagé après les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et pluvial d'Yport.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

- **Délibération n°12** : autorisation donnée à M. le Maire pour solliciter le département de la Seine-Maritime pour l'obtention d'une subvention de 25% du montant des achats pour la mise en œuvre de la zone 30 sur le territoire de la commune ;

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

Etude

- **Délibération n°13** : autorisation donnée à M. le Maire pour procéder au lancement d'une consultation, sous forme de 3 devis, d'un bureau d'études géotechnique chargé de valider les implantations des futurs conteneurs enterrés qui seront installés sur le territoire de la commune ;

M. le Maire rappelle que l'installation de conteneurs enterrés, financés pour partie par l'agglomération, a pour objectif l'amélioration du dépôt et de la collecte des déchets sur le territoire de la commune.

Dans le cadre de la mise en œuvre future, en lien avec la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral qui a compétence en termes de déchets, de conteneurs à déchets enterrés, semi-enterrés ou aériens sur le territoire de la commune, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'étude spécialisé en géotechnique pour valider, par les études de sol, les emplacements retenus.

Cette étude est nécessaire pour pouvoir programmer les travaux d'implantation des conteneurs.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

Achat

- **Délibération n°14** : autorisation donnée à M. le Maire pour procéder à l'acquisition d'un véhicule à destination de la police rurale pour un montant maximal, équipement compris, de 3.500€ HT soit 4.200€ TTC ;

Dans le cadre de la mise en œuvre de la police pluri communale avec la commune de Saint-Léonard, il est nécessaire d'équiper le policier rural d'un véhicule et de la signalétique adaptée. Il est proposé au conseil d'autoriser le maire à procéder à son acquisition.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

- **Délibération n°15** : autorisation donnée à M. le Maire pour solliciter le département de la Seine-Maritime, au titre des amendes de police, pour l'obtention d'une subvention de 25% de l'acquisition du véhicule de police et de son équipement ;

A la question de M. Capron concernant la possibilité d'acquérir le véhicule avant l'accord de la subvention, M. Gautier précise, contrairement aux demandes d'aides relatives aux travaux, que l'achat peut être anticipé une fois la demande réceptionnée par le département.

Cette possibilité fait partie des facilités accordées par le département aux collectivités dans leurs demandes de subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

- **Délibération n°16** : autorisation donnée à M. le Maire pour procéder à l'acquisition d'un aspirateur électrique de déchets urbains pour un montant de 13.424€ HT soit 16.243€ TTC ;

Actuellement, 1 agent est chargé de la propreté de la voirie sur l'ensemble du territoire de la commune. Ce travail s'effectue avec une poubelle sur roulette.

M. le Maire propose de procéder à l'acquisition d'un matériel d'aspiration de voirie de marque Glutton, autotracté qui permet, de manière plus performante, de nettoyer la voirie de manière plus rapide, plus aisée pour l'agent chargé de ce travail.

Les démonstrations ont montré sur le terrain la performance et l'intérêt de cet engin.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

- **Délibération n°17** : autorisation donnée à M. le Maire pour solliciter le département de la Seine-Maritime pour l'obtention d'une subvention de 25% pour l'acquisition d'un aspirateur électrique de déchets urbains ;

M. le Maire informe que cette délibération fait partie intégrante de la recherche de toutes les subventions potentielles pour la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

- **Délibération n°18** : autorisation donnée à M. le Maire pour procéder à l'acquisition d'un désherbeur thermique et de matériel de désherbage de la voirie pour un montant de 4.731,53€ TTC ;

Dans le cadre de la politique zérophyto mise en œuvre sur la commune, le Plan de Gestion Différencié des espaces publics de la commune réalisé par la Codah en relation avec les services de la ville a permis de revoir le matériel à acquérir pour la commune pour un coût moindre.

A noter que ce matériel permet d'avoir un taux global de subvention de 75% sur le coût HT du matériel : 50% par l'Agence de l'Eau et 25% par le département.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

- **Délibération n°19** : autorisation donnée à M. le Maire pour solliciter le Conseil départemental de la Seine-Maritime afin d'obtenir, dans le cadre des nouveaux dispositifs, une subvention de l'ordre de 25% du montant HT pour la mise en œuvre de la politique « zérophyto » intégrant la mise en place d'un plan de désherbage, l'achat d'un désherbeur technique et l'achat d'un matériel de désherbage de la voirie ;

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

- **Délibération n°20** : autorisation donnée à M. le Maire pour solliciter L'Agence de l'Eau Seine-Normandie afin d'obtenir, dans le cadre des nouveaux dispositifs, une subvention de l'ordre de 50% du montant HT pour la mise en œuvre de la politique « zérophyto » intégrant la mise en place d'un plan de désherbage, l'achat d'un désherbeur technique et l'achat d'un matériel de désherbage de la voirie ;

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

Juridique

- **Délibération n°21** : autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention avec la SNSM pour la surveillance des baignades aménagées d'accès public non payant pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2018 ;

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

- **Délibération n°22** : autorisation donnée à M. le Maire pour signer le contrat d'adhésion au conseil en énergie auprès du SDE76 pour une durée de 3 ans et un montant annuel de 750€ TTC ;

M. le Maire, conformément aux engagements pris lors de la commission finances, rappelle les sources d'économies potentielles : eau, électricité et gaz.

Le SDE76 a présenté, lors d'une récente réunion, un nouveau dispositif de conseiller en énergie afin d'aider les collectivités, sur une période de 3 ans, à gérer les fluides de par l'analyse des factures et la recherche d'économies réelles impactant, comme il l'a été précisé précédemment, le budget de fonctionnement.

M. le Maire propose de faire appel à ce service du SDE76, via l'adhésion au service de conseil en énergie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

- **Délibération n°23** : autorisation donnée à M. le Maire pour signer la reconduction du contrat de fourniture de gaz des bâtiments communaux avec la société Total Gaz pour une durée ferme de 2 ans ;

M. Gautier informe le Conseil qu'une négociation a permis de réaliser une légère économie de 1,48€ sur le prix du MWH de gaz.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

- **Délibération n°24** : autorisation donnée à M. le Maire pour signer, avec M. Alix Dulondel, un contrat de sponsoring d'une durée de 1 an pour un montant annuel de 350€ ;

M. Alix Dulondel, sportif reconnu et qui s'illustre actuellement dans les compétitions de Bodyboard, recherche des partenaires pour sponsoriser ses compétitions.

Etant le seul représentant de la région Normandie, M. le Maire propose de le sponsoriser pour une période de 1 an pour un montant de 350€ annuel avec le retour de communication attendu pour la commune.

A la question de M. Capron sur les autres actions entamées par Alix Dulondel, M. le Maire rappelle l'organisation d'une opération de nettoyage de la plage qui a rencontré un réel succès ainsi que la prochaine plantation d'arbres avec les enfants de l'école au Camping de la Chénaie.

La délibération est adoptée à la majorité des votants par 11 voix et 1 abstention.

personnel

- **Délibération n°25** : modification de la délibération prise le 21 décembre 2017 relative à la mise en place du RIFSEEP ;

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'une erreur matérielle s'est produite dans la transmission dans la délibération transmise au contrôle de légalité concernant le maintien de l'IFSE et du CIA dans le cas des congés pour maladie ordinaire.

M. le Maire rappelle ci-après les paragraphes à modifier ainsi que les modifications apportées.

Les paragraphes à modifier dans la délibération du 21 décembre 2017 sont les suivants :

Paragraphe initial :

5/ Les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE

En cas de congé de :

- *Maladie ordinaire : l'IFSE est diminuée de 1/30^{ème} par jour d'absence à partir du 1^{er} jour d'absence ;*
- *Maladie professionnelle ou accident de service : L'IFSE est maintenue ;*
- *Longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie : l'IFSE est suspendue ;*
- *Congé de maternité, paternité, adoption : l'IFSE est maintenue.*

Paragraphe modifié :

5/ Les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE

L'IFSE est maintenue dans les cas suivants :

- *Maladie professionnelle ou accident de service : L'IFSE est maintenue ;*
- *Congé de maternité, paternité, adoption : l'IFSE est maintenue ;*

L'IFSE est suspendue dans les cas suivants :

- *Longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie ;*

Dans le cas, d'une maladie ordinaire, l'IFSE suivra la modulation du traitement, à savoir une diminution de 50% dès le 91^{ème} jour de maladie.

L'IFSE ne sera pas impactée par les absences résultant d'une période d'hospitalisation durant la période d'hospitalisation et pour la durée de l'arrêt maladie directement issue de cette hospitalisation.

Paragraphe initial :

4/ Les modalités de maintien ou de suppression du CIA

Comme pour l'IFSE, le CIA sera maintenu ou supprimé en cas de congé de :

- *Maladie professionnelle ou accident de service : Le CIA est maintenu ;*
- *Longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie : Le CIA est suspendu ;*
- *Congé de maternité, paternité, adoption : Le CIA est maintenu.*

Paragraphe modifié :

5/ Les modalités de maintien ou de suppression du CIA

Comme pour l'IFSE, le CIA sera maintenu ou supprimé en cas de congé de :

- Maladie professionnelle ou accident de service : Le CIA est maintenu ;
- Longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie : Le CIA est suspendu ;
- Congé de maternité, paternité, adoption : Le CIA est maintenu.

En cas de maladie ordinaire, les jours de carence seront décomptés du calcul du nombre de jours d'arrêt maladie et le CIA sera modulé de la manière suivante :

- de 0 à 10 jours d'arrêt maladie, le CIA sera maintenu dans son intégralité.;
- dès le 11^{ème} jour, le CIA sera versé à hauteur de 50% ;
- au-delà de 15 jours d'absence, le CIA ne sera pas versé.

Le CIA ne sera pas impacté par les absences résultant d'une période d'hospitalisation durant la période d'hospitalisation et pour la durée de l'arrêt maladie directement issue de cette hospitalisation.

La délibération est adoptée à la majorité des votants par 9 voix pour et 3 abstentions.

- **Délibération n°26 remise sur table** : autorisation donnée à M. le Maire pour procéder au recrutement d'un emploi saisonnier pour la période du 23 juillet au 24 août 2018.

Au vu de la surcharge de travail en période estivale, il est proposé de recruter un emploi saisonnier du 16 juillet au 23 août 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants par 12 voix.

Communications

M. le Maire informe les membres du conseil de la signature de la charte de gouvernance de l'OGS signée avec les communes et le département qui va, principalement, porter la réalisation d'actions spécifiques. Parmi celles-ci, il est à noter le renouvellement du pass ferroviaire Paris-Etretat et, proposé par la commune d'Yport, la location de vélo électriques dans les offices du tourisme.

M. le Maire remet aux membres du Conseil un livret concernant « l'esprit du territoire de l'OGS ».

M. le Maire informe des travaux d'aménagement effectués par les services techniques de l'appartement propriété de la commune situé place JP Laurens, au-dessus de la librairie « l'écubier ». Cet appartement est à présent totalement requalifié pour soit un hébergement d'urgence, soit pour héberger les 3 sauveteurs. Pour ces derniers, il sera demandé une caution.

M. le Maire informe également les membres du Conseil de la recherche engagée, en collaboration avec M. Capron, de la recherche effective d'un médecin pour la commune.

En termes de qualité des eaux de baignade, le bilan 2017 transmis par l'ARS fait état **d'une bonne qualité de ces eaux.**

M. le Maire informe les membres du Conseil de la décision prise d'abandon du PLU communal au profit du PLU intercommunal.

Cette décision a été prise en étroite collaboration avec la Communauté d'Agglomération sur la base des documents PLU produits, en juillet 2017, par le cabinet chargé de son élaboration qui comportent de nombreuses erreurs, confirmées par les agents de l'état chargé de son instruction et, de ce fait, ne permettrait pas une adoption dans les délais prévus.

En parallèle, il apparait que le PLUi porté par l'agglomération pourrait être adopté dans 2 ans.

M. le Maire rappelle que la démarche n'a pas été vaine car les premiers éléments obtenus seront néanmoins utiles (PADD et le plan de référence) et intégrés intégralement dans le futur PLUi.

Pour conclure ce Conseil, M. le Maire rappelle la fin des travaux de la réfection de la toiture de l'église, la réfection de la toiture de la sacristie ainsi que la remise en peinture de la salle de garderie de l'école primaire.

M. Le Maire clos la séance à 21h51.